

N° 103 - février 2003

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



Le Gouvernement encourage le mécénat et les fondations

12 mesures incitatives
Un nouvel état d'esprit

Vue d'ensemble de la Galerie des Glaces à Versailles avant l'ouverture du chantier de restauration : celui-ci a bénéficié d'un mécénat important de la société Vinci © DR

SOMMAIRE

Dossier

Mécénat et fondations

Page 7

Actualité

Lorraine : de nouvelles formes d'action territoriale

Nouvelle dénomination pour les archives du film du CNC

Page 3

Le musée d'Orsay ouvre une galerie permanente de photographie

Page 4

Château de Lunéville : l'État participera à sa reconstruction

Page 6

Politique culturelle : des médiathèques de proximité au 20^e anniversaire des FRAC

Page 10

Un département des arts islamiques au musée du Louvre

Page 12

Portrait

L'Odéon hors-les-murs de Georges Lavaudant

Page 16

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti

Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy

Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida

Brechemier-Guerdjou

Impression :

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 31 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

ministère de la culture et de la communication

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Politique culturelle

LORRAINE : DE NOUVELLES FORMES D'ACTION TERRITORIALE

Une antenne du Centre Pompidou Un projet d'opéra national

La décision de créer une antenne du Centre Pompidou à Metz et l'ambition de promouvoir un Opéra national de Lorraine, ont confirmé ce que Jean-Jacques Aillagon avait annoncé lors de ses vœux à la presse, le 13 janvier : un des grands chantiers pour 2003 sera d'inventer de nouvelles formes pour le développement de nos territoires, entre décentralisation et déconcentration.

Les deux mesures les plus spectaculaires annoncées en Lorraine sont l'implantation d'une antenne du Centre Pompidou à Metz et la préfiguration d'un Opéra national de Lorraine.

Une antenne du Centre Pompidou à Metz

Jean Jacques Aillagon a annoncé, le 9 janvier, la conclusion de l'accord entre le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou et la Ville de Metz en vue de la mise en œuvre des études nécessaires à la création d'une antenne permanente du Centre dans cette ville. Cette antenne démultipliera les facultés de diffusion du patrimoine exceptionnel sur l'art du xx^e siècle jusqu'à la création la plus contemporaine, que conserve le Centre.

La nouvelle institution, qui bénéficiera notamment d'un projet architectural novateur, s'inscrira aussi dans l'offre culturelle régionale. La médiation culturelle à destination de tous les publics, scolaires, étudiants, adultes, de la région et des pays voisins, constitue l'une des priorités culturelles du projet. Le projet messin entend ainsi constituer un exemple ambitieux

de décentralisation susceptible de renforcer le rôle des régions. Par ailleurs, après avoir salué « *l'essaimage* » en région d'un grand établissement parisien, le ministre a profité de cette occasion pour demander à l'ensemble des établissements publics de son ministère de s'engager dans des initiatives de ce type de manière à ce que soit donnée une nouvelle dimension à leur caractère d'institution nationale et que l'action territoriale du ministère y trouve, dans le mouvement de la décentralisation, une expression plus généreuse et plus visible.

Une filière musicale à Nancy

Pour ce qui est de Nancy, son opéra verra ses moyens renforcés dans le cadre d'un partenariat avec l'opéra de Metz, qui pourrait conduire, si les conditions sont réunies, à la constitution d'un opéra national de Lorraine. Ces deux maisons pourront ainsi créer ou coproduire des productions lyriques avec d'autres partenaires régionaux comme Thionville, Epinal ou Bar-le-Duc. Dans ce cadre, il est prévu de créer un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dont le périmètre sera défini en concertation avec tous les partenaires.

BAISSE DE LA TVA SUR LE DISQUE : OBJECTIF 2003



Jean-Jacques Aillagon entouré de Gilberto Gil et du président du Midem, Paul Zilk © D.R.

S'exprimant depuis le Midem, à Cannes, les 19 et 20 janvier derniers, Jean-Jacques Aillagon a réaffirmé, devant les professionnels de l'industrie du disque, son espoir de voir le dossier de la baisse de la TVA sur le disque aboutir avant fin 2003. Il a aussi présenté une série de mesures en faveur des industries musicales, affichant un objectif : la diversité musicale. Il avait invité à cette occasion les représentants européens en charge de la culture et s'est longuement entretenu avec son homologue brésilien et artiste, Gilberto Gil, dont le pays était à l'honneur de cette 37^e édition du Midem. Lors d'une cérémonie chaleureuse, Rue de Valois, commandeur des arts et lettres.

Des mesures fiscales

Le ministre a rappelé l'action engagée en faveur de la baisse du taux de la TVA sur le disque et les cassettes sonores précisant l'engagement de tout le gouvernement sur ce chantier. « *Il s'agit de reconnaître au disque la qualité de bien culturel, d'aider l'industrie à traverser un cap difficile et surtout de faciliter l'accès de tous,*

notamment des jeunes, à la culture musicale ». Dans ce sens, Jean-Jacques Aillagon a lancé l'idée que les détaillants du disque apposent un logo sur tous les disques vendus au sein de l'union, « *rappelant notre engagement commun en faveur de la reconnaissance du disque comme bien culturel* ». Une mission d'ambassadeur itinérant ayant été confiée par le Premier ministre à François Léotard (voir L.I. n°102), Jean-Jacques Aillagon a indiqué son espoir de voir aboutir le dossier « *sous présidence grecque ou italienne, avant la fin de l'année 2003* ». Des dispositifs d'aide fiscale similaires à ceux qui existent en matière de capital-risque ou d'investissement dans la production cinématographique sont également à l'étude.

Des mesures économiques

Le ministre a annoncé plusieurs projets d'ordre économique : « *un programme spécifique dédié aux disquaires spécialisés en centre-ville* » en cours de discussion avec les services du secrétariat d'État chargé du commerce, « *des moyens nouveaux pour soutenir des projets pilotes en faveur de la distribution indépendante* »,

le lancement d'une « *mission d'étude et de proposition portant sur toute la filière du disque classique* ». Jean-Jacques Aillagon a également encouragé le projet d'implanter des bureaux représentant les intérêts des industries musicales européennes à l'instar de la politique engagée par la France depuis 10 ans par l'intermédiaire du Bureau export de la musique française.

Des mesures juridiques

Jean-Jacques Aillagon a réaffirmé sa volonté de lutter contre les atteintes au droit de la propriété littéraire et artistique. La question mobilise notamment le comité national anti-contrefaçon et du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

Sur le plan culturel

L'Observatoire de la musique à la Cité de la musique sera développé, en lien avec les professionnels, et ses moyens seront accrus. Concernant la diversité musicale dans les médias, le ministre a souhaité qu'un accord ambitieux entre radio-diffuseurs et producteurs de phonogrammes aboutisse au sein du groupe de travail qui les réunit et que pilote Éric Baptiste. Il a par ailleurs proposé d'étendre cette démarche de travail aux chaînes de télévision.

Sur le plan international

Jean-Jacques Aillagon a rappelé le travail entamé avec ses homologues étrangers, pour mettre en place un instrument juridique international au service de la diversité culturelle qui pourrait être adopté par l'Unesco.



NOUVELLE DÉNOMINATION POUR LES ARCHIVES DU FILM

Le service des archives du film, qui assure la mission patrimoniale au sein du Centre national de la cinématographie (CNC), se dote d'une nouvelle dénomination et devient : les Archives françaises du film du CNC. L'identité visuelle des Archives change aussi et figurera sur tous les documents destinés au public ainsi que sur les signalétiques de Bois d'Arcy et de Saint-Cyr où sont conservés les films. Créées en 1969 pour assurer la conservation de films qui étaient menacés de décomposition, elles conservent 68 900 titres avec des enrichissements annuels de 2 000 titres, de longs et courts métrages, et de fiction ou documentaire. Un vaste plan de restauration, sur quinze ans, dit « plan nitrate », a été lancé en 1991. Il a permis de sauver 11 000 films au cours des dix dernières années. Un inventaire détaillé des films sera consultable sur internet à fin 2004. Alors qu'elles abordent la toute dernière phase du plan de restauration, les Archives françaises du film veulent devenir un lieu de référence exemplaire de la politique patrimoniale cinématographique française. L'objectif est de faire des Archives, à l'horizon 2006, un lieu de conservation, moderne et sécurisé, pour 100 000 films et 1,5 million d'éléments. Les Archives françaises du film ont en outre pour ambition de mieux valoriser leur travail et leur mission culturelle.

LE MUSÉE D'ORSAY OUVRE UNE GALERIE PERMANENTE DE PHOTOGRAPHIE

Le musée d'Orsay inaugure, avec une exposition intitulée *Chefs-d'œuvre de la collection photographique du musée d'Orsay*, une nouvelle galerie permanente où sera présentée la collection de photographies du musée.

Situées au rez-de-chaussée du musée, côté rue de Lille, les trois salles de la nouvelle galerie, d'une superficie d'environ 130 m², permettent d'exposer de manière développée la très riche collection de photographies du musée. Les épreuves photographiques ne pouvant être exposées en permanence, la présentation des œuvres se fera au rythme de trois accrochages par an, autour de thèmes divers.

Le premier accrochage, *Chefs-d'œuvre de la collection photographique du musée d'Orsay*, présente une sélection de quelque soixante-dix images choisies parmi les plus représentatives et les plus marquantes de la collection. L'ensemble va des débuts du médium - avec des daguerréotypes, essentiellement français et dont beaucoup sont des incunables de la photographie - à 1922. Plusieurs acquisitions effectuées ces dernières années figurent parmi les œuvres présentées.

Le deuxième accrochage, présenté au printemps prochain, sera intitulé *La beauté documentaire (1840-1914)*. Il portera sur les applications documentaires de la photographie au XIX^e siècle, dans des domaines aussi divers que l'astronomie, la micropho-

tographie, l'architecture, la topographie et la géologie.

Le troisième, présenté au cours de l'été et intitulé *Au tournant du siècle, deux tendances : le Pictorialisme et Eugène Atget*, rassemblera des œuvres de photographes pictorialistes et d'Eugène Atget, figure singulière contemporaine de ce courant artistique.

Chefs-d'œuvre de la collection photographique du musée d'Orsay.

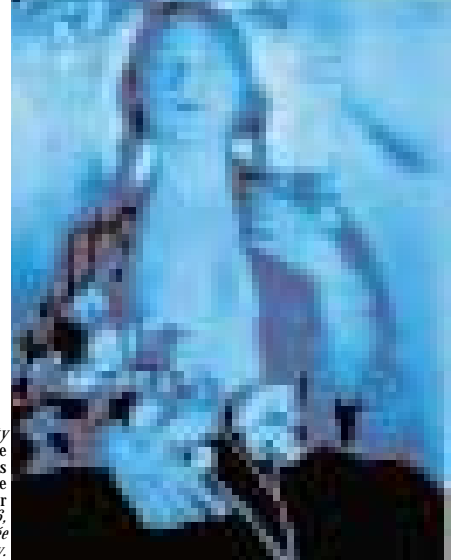
Musée d'Orsay, galerie permanente de la photographie,

Jusqu'au 23 février 2003.

La collection de photographies du musée d'Orsay

Entamée ex nihilo en 1979, la collection de photographies du musée d'Orsay a été rassemblée par le biais de dépôts, de dons et d'acquisitions et a bénéficié, au fil des ans, du soutien répété de la Commission nationale de la photographie et du Fonds du Patrimoine, ainsi que de la Société des Amis du musée d'Orsay.

Elle a été également enrichie par de nombreux dons, notamment de la Fondation Kodak-Pathé de Vincennes et de dépôts d'autres institutions (Manufacture de Sèvres, Fondation Dosne-Thiers). Centrée sur la photographie française, elle s'ouvre aussi aux photographes étrangers, notamment anglo-saxons, et comprend aujourd'hui quelque 50 000 images, de tous types (épreuves, négatifs, albums...), œuvres de grands photographes comme d'anonymes, reflétant les innovations formelles du médium, de la publication des premiers procédés photographiques aux années 1920.



Paul-Burty Havilland, Jeune femme avec des tresses et une branche de fleur entre 1898 et 1916, cyanotype © Musée d'Orsay.



Charles Nègre, Galerie supérieure de Notre-Dame de Paris dit le Stryge, 1853, épreuve sur papier salé © Musée d'Orsay.



William Henny Fox Talbot, Arbres se reflétant dans l'eau, Lacock-Labbey, vers 1843, sur papier salé calotype © Musée d'Orsay.

**ENTRETIEN AVEC SERGE
LEMOINE, DIRECTEUR DU MUSÉE
D'ORSAY**

Lettre d'information : L'ouverture de cette nouvelle galerie consacrée à la photographie est un événement important pour le musée...

Serge Lemoine : Incontestablement oui. La collection de photographies du musée d'Orsay est riche de quelque 50 000 numéros et il était, je crois, nécessaire de montrer enfin toutes ces photographies non pas en accompagnement d'œuvres relevant d'autres disciplines, mais pour elles-mêmes. Voilà qui est fait avec l'ouverture de cette galerie permanente consacrée à la photographie et qui est, il faut le souligner, la première à être créée dans les collections publiques françaises...

L.I. : Est-ce aussi un événement important pour la photographie ?

S.L. : Il est certainement important qu'un grand musée installe la photographie sur ses murs comme un art à part entière, aux côtés des chefs-d'œuvre de la peinture ou de la sculpture. L'ouverture de cette galerie constitue un signe, qui témoigne que la photographie s'affirme aujourd'hui comme une discipline autonome.

L.I. : En quoi le musée d'Orsay est-il un lieu différent de tous les autres consacrés à Paris à la photographie ?

S.L. : La période historique que couvre le musée d'Orsay recouvre à peu près exactement celle de la naissance de la photographie et de son développement dans lequel, très vite, apparaît en germe tout ce qui va ensuite se passer dans ce domaine. La collection du musée permet de découvrir les œuvres des inventeurs, des pionniers, puis des grands créateurs comme Stieglitz, Baldus, Nadar ou Charles Nègre.

DU MAAO AU PALAIS DE LA PORTE DORÉE

la mutation d'une institution

A la fin du mois de janvier 2003, les collections exposées dans les salles permanentes du musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), de même que celles conservées dans les réserves, ont quitté le palais de la Porte Dorée pour rejoindre le chantier des collections du futur musée du quai Branly.

Mais les salles historiques de ce bâtiment construit en 1931, sur les plans des architectes Léon Jaussely et Albert Laprade, dans le cadre de l'Exposition coloniale internationale, restent ouvertes. Car le hall d'honneur du palais, la salle des cinq continents et les salons Lyautey et Reynaud constituent d'admirables témoignages de l'art décoratif des années trente...

L'aquarium tropical reste, lui aussi, ouvert... et un billet d'entrée commun avec le zoo du bois de Vincennes permettra au public de découvrir deux collections vivantes complémentaires.

Que pourra-t-on voir au palais de la Porte Dorée ?

Une partie des espaces du palais sera, à l'automne 2003, mis à la disposition de l'Institut français d'architecture (IFA), qui y continuera sa politique d'expositions temporaires. D'autres expositions y seront également accueillies, parmi lesquelles *L'Art de vivre en Chine* et *La peinture chinoise au XX^e siècle*, organisées à l'occasion des « Années France-Chine 2003-2005 »

Lors de sa visite Porte dorée, le 31 janvier, Jean-Jacques Aillagon a indiqué que le ministère de la culture et de la communication préparait l'extension de l'arrêté de classement partiel au titre des monuments historiques, pris en 1987, à l'ensemble des mobiliers et décors conçus dès son origine pour l'aménagement du palais.



Le Palais de la Porte Dorée, ex-musée des arts africains et océaniques © D.R.

ENTRETIEN AVEC MICHEL HIGNETTE, DIRECTEUR DE L'AQUARIUM

Lettre d'information : Pouvez-vous nous rappeler à grands traits l'histoire de cet aquarium ?

Michel Hignette : Cet aquarium, voulu par Lyautey, a été créé lors de l'Exposition coloniale de 1931 pour montrer au public la faune aquatique des colonies. Il est donc absolument contemporain du bâtiment et constitue, au même titre que lui, un passionnant témoignage historique. Pour améliorer le bien-être des animaux, un certain nombre de rénovations techniques ont été menées à bien, par étapes, dans les quinze dernières années. Elles sont maintenant achevées... et elles n'ont en rien transformé l'aquarium, qui est resté tel qu'il était, lors de son ouverture.

L.I. : Cet aquarium est-il très différent des aquariums modernes ?

M.H. : Les bacs dont nous disposons nous permettent de présenter un vaste ensemble de petits tableaux intimistes consacrés à telle ou telle espèce alors que les établissements plus

modernes ont tendance à reconstituer des écosystèmes. Incontestablement, cet aquarium a beaucoup de charme... avec, en particulier, sa présentation des crocodiles, qui est sans aucun doute une des plus belles que l'on puisse voir en Europe. Mais il est aussi un lieu où l'on peut apprendre beaucoup de choses et qui est visité, à ce titre, par de très nombreux scolaires.

L.I. : Pouvez-vous nous dire un mot de cet aspect ?

M.H. : La collection que nous présentons - avec nos 80 bacs qui hébergent quelque 5 000 animaux appartenant à environ 300 espèces - est une collection qui a un sens, parce qu'elle présente des séries, avec des thématiques communes.

Elle constitue donc un formidable outil pédagogique, que nous utilisons aussi pour faire passer quelques messages essentiels sur le vivant et sur la protection - plus que jamais nécessaire - de l'environnement aquatique.

Lorraine

L'ÉTAT PARTICIPERA
À LA RECONSTRUCTION
DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE

Ancienne salle à manger XVIII^e, puis bibliothèque. Au premier étage se trouvait le musée du château © D.R.



La chapelle du château de Lunéville, construite à l'identique de celle de Versailles, avant l'incendie... © A. George, 91 Inventaire général-ADAGP



... et après l'incendie © D.R.

Face au dramatique incendie qui, durant la nuit du 2 au 3 janvier, a fortement endommagé le château de Lunéville et détruit une partie des collections qu'il abritait, Jean-Jacques Aillagon a promis la solidarité de l'État pour sa reconstruction.

Le château de Lunéville, qui a appartenu aux ducs de Lorraine dès le XIII^e siècle, est surnommé « le Versailles de Lorraine » : il constitue un des chefs-d'œuvre de l'architecture du XVIII^e siècle, date de sa reconstruction par le duc Léopold, de 1703 à 1723, sur des plans de Bourdieu, Dorbay et Boffrand. Il a été classé monument historique par des arrêtés successifs de 1901, 1929, 1992, 1998, et appartient depuis 2000 au conseil général de

Meurthe et Moselle (notamment la chapelle) et pour partie au ministère de la défense.

L'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 2 au 3 janvier 2003 a démarré à l'extrémité ouest de la chapelle et s'est propagé vers l'est ravageant l'ensemble des toitures de la partie sud-est du château. Il a touché les bâtiments appartenant au Conseil général (1/3) et ceux affectés au ministère de la défense (2/3).

Des dommages très importants

De très gros dommages affectent le château, notamment la chapelle royale : ruine des charpentes ayant entraîné l'effondrement de la voûte en plâtre, de la tribune périphérique et de la plupart des colonnes qui en marquaient l'élévation intérieure. La toiture de l'escalier sud s'est effondrée entraînant dans sa chute le garde du corps en pierre moulurée. L'essentiel du bâtiment d'habitation contenant les anciens appartements royaux a

perdu sa toiture et une partie de ses planchers intérieurs.

Les interventions de première urgence sont évaluées à 1 million d'euros. Elles se dérouleront en deux temps :

» il faut d'abord assurer la sécurité des personnes en mettant en place des clôtures au devant des façades sinistrées bordant les espaces publics ;

» ensuite, il faut réaliser les travaux de consolidation et de sauvegarde du monument : en confortant les structures et en procédant à la mise hors d'eau provisoire, en évacuant l'eau des caves, en déposant tous les éléments d'architecture (décor, lambris, parquets...), en établissant le tri des matériaux récupérables et enfin en procédant à l'évacuation des gravats. Le projet de protection doit déboucher sur une consultation des entreprises avant la fin janvier. L'architecte en chef des monuments historiques, Pierre Yves

Caillault, procédera ensuite à l'établissement des projets de restauration (en commençant par les projets de restauration des structures de la chapelle, de la mise hors d'eau et de la restauration des couvertures, et de la consolidation, du sauvetage et de la restauration des décors intérieurs sauvables) et à la réalisation des travaux définitifs de clos et de couvert.

Pour toutes ces interventions le conseil général sera le maître d'ouvrage unique. Après prise en charge des assurances, les travaux feront l'objet d'un financement des différents partenaires publics, conseil général, État et privés puisqu'une recherche de mécénat sera engagée.

LES COLLECTIONS DÉTRUITES

- » 8 000 volumes de la bibliothèque militaire ;
- » 200 pièces de faïence de l'apothicaire de l'hôpital Saint Jacques ;
- » une partie de la collection des faïences de Lunéville.

Dossier

Le plan gouvernemental en faveur du mécénat et des fondations

Février 2003 - n° 103

Dès la formation du Gouvernement, le ministère de la culture et de la communication s'était vu reconnaître, sur la demande de Jean-Jacques Aillagon, la mission de conduire une vaste réforme du mécénat et des fondations, susceptible d'intéresser l'ensemble des causes d'intérêts général. Il était en effet patent que le mécénat et les fondations accusaient en France un net retard sur le plan des incitations fiscales et souffraient d'un défaut de reconnaissance.

Après six mois de consultations et d'études conduites sous la houlette d'Eric Garandeau et d'Olivier Japot, conseillers techniques à son cabinet, Jean-Jacques Aillagon a présenté au Premier ministre, le 17 décembre dernier, le plan gouvernemental en faveur du mécénat et des fondations. Cette réforme comporte 12 mesures pour favoriser

« l'ensemble des œuvres d'intérêt général, et pas seulement du secteur culturel ». Un projet de loi sera présenté, dans les semaines à venir en conseil des ministres. Il sera ensuite discuté par le Parlement durant le printemps. « Cette réforme a une vocation unique, celle de rendre aux citoyens, aux entreprises et à l'ensemble de la société civile, leur liberté de participer aux grandes causes nationales en rappelant que l'État n'a pas le monopole de l'intérêt général » a précisé le ministre. Au-delà de ces mesures techniques dont l'importance a été soulignée par l'ensemble des observateurs les plus avisés, notamment l'Admical présidée par Jacques Rigaud, le ministre entend également marquer par plusieurs actions symboliques et pratiques l'intérêt et la reconnaissance avec le ministère de la culture et de la communication doit à ses mécènes et donateurs.

12 MESURES POUR ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU MÉCÉNAT

LE 1^{ER} AXE A POUR OBJECTIF DE DÉVELOPPER LE MÉCÉNAT DES PARTICULIERS, PAR UN RENFORCEMENT SUBSTANTIEL DES INCITATIONS FISCALES

MESURE 1 : Les Français qui donnent doivent être encouragés : le taux de la réduction de l'impôt sur le revenu sera donc porté de 50 à 60 % pour tous les dons aux œuvres d'intérêt général.

MESURE 2 : Les Français qui veulent faire un don d'un montant élevé, par exemple lors de la création d'une fondation, ne doivent pas être découragés par un plafonnement trop bas de l'incitation fiscale. Deux dispositions sont donc prévues pour remédier à cette difficulté : Le plafond sera doublé en passant de 10 à 20 % du revenu imposable. Lorsqu'un ou plusieurs dons importants dépasseront le plafond de 20 % une année donnée, le contribuable pourra reporter l'excédent de la réduction fiscale sur les quatre années qui suivent.

MESURE 3 : Le régime de la donation temporaire d'usufruit sera clarifié et précisé. Ce dispositif juridique permet à un particulier de confier un bien, par exemple un portefeuille de valeurs mobilières, à une fondation ou une association qui en aura l'usufruit, c'est-à-dire qu'elle recevra les revenus correspondants. A l'issue de cette donation temporaire, dont la durée minimale devrait être fixée à 3 ou 5 ans, le particulier reprendra son bien.

MESURE 4 : Les héritiers pourront déduire de l'assiette des droits de succession les sommes qu'ils verseront à des œuvres d'intérêt général.

2^E AXE DE LA RÉFORME, QUI VISE À FAVORISER LE MÉCÉNAT DES ENTREPRISES, PAR UN DOUBLEMENT DE L'ENCOURAGEMENT FISCAL

MESURE 5 : Le système actuel de déduction des dons du bénéfice imposable équivaut à une réduction d'impôt sur les sociétés égale au taux de celui-ci, c'est-à-dire un peu plus de 33 %. Il sera remplacé par une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, comme pour les particuliers. C'est une solution simple et claire, qui conduit quasiment à doubler l'avantage fiscal du mécénat. Celui-ci deviendra ainsi plus attractif que le parrainage à vocation publique.

MESURE 6 : De plus, le plafond des dons autorisés sera doublé et unifié en passant de 2,25 pour mille à 5 pour mille du chiffre d'affaires.

MESURE 7 : Enfin, pour mieux associer les salariés d'une société à la vie de la fondation de leur entreprise, il leur sera désormais possible de faire des dons à cette fondation. Ils bénéficieront de la réduction de 60 % évoquée précédemment au titre de leur impôt sur le revenu.

LE 3^E AXE DE LA RÉFORME CONSISTE À ALLÉGER LA FISCALITÉ DES FONDATIONS

MESURE 8 : Le Gouvernement a ainsi décidé de doubler l'abattement dont bénéficient les fondations au titre de l'impôt sur les sociétés qu'elles paient pour les revenus tirés de la gestion de leur capital. Il sera donc porté de 15 à 30 000 euros.

MESURE 9 : Le Gouvernement appuie par ailleurs l'amendement présenté, dans le cadre du projet de loi de finances 2003, par le sénateur Yann Gaillard. Celui-ci propose d'affecter à la Fondation du Patrimoine une partie du produit des successions en déshérence, qui reviennent en principe à l'État lorsqu'il n'y a pas d'héritier connu.

LE 4^E AXE DE LA RÉFORME TEND À ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

MESURE 10 : La durée de l'instruction des demandes de reconnaissance d'utilité publique des associations et fondations, qui est actuellement assez dissuasive, sera ramenée de 18 mois en moyenne à 6 mois maximum.

MESURE 11 : Le Gouvernement va assouplir les « statuts-types » des fondations, dont la rigidité actuelle est très critiquée, en suivant notamment les recommandations faites par le Conseil d'État dans son rapport de 1996. Les fondateurs bénéficieront à l'avenir d'une plus grande liberté dans la rédaction de leurs statuts.

MESURE 12 : De plus, les règles relatives au montant du capital initial seront allégées. Ainsi, au lieu de verser un capital au départ, les fondateurs pourront s'engager à verser un certain montant annuel, garanti par une caution bancaire. Il sera également possible, lorsqu'une fondation est destinée à financer un projet à durée déterminée, qu'elle consomme son capital puis qu'elle soit dissoute lorsque le projet est réalisé.

CONCLUSION

Telles sont les douze mesures arrêtées par le gouvernement en faveur du mécénat. Les dispositions à caractère fiscal feront l'objet d'un projet de loi qui sera déposé au Parlement au cours du premier semestre 2003 en vue d'une adoption avant l'été. Les autres mesures, qui relèvent du Gouvernement, seront mises en œuvre dès le mois de janvier par voie de circulaires. « Pour ce qui

est du « statut type » des fondations, a indiqué Jean-Jacques Aillagon, je signerai conjointement avec le ministre de l'intérieur une demande d'avis au Conseil d'État. Enfin, je proposerai au premier ministre d'autres mesures d'incitations fiscales propres au secteur culturel en début d'année prochaine, notamment en faveur du patrimoine et de l'art contemporain ».

Dossier

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
FÉVRIER 2003

LE MÉCÉNAT, UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

Cette réforme a été préparée par le ministère de la culture et de la communication et a été conduite en partenariat avec le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, pour ce qui concerne les fondations, ainsi qu'avec le ministre de l'économie et des finances, Francis Mer, et le ministre délégué au budget, Alain Lambert. Tous les ministres intéressés par le mécénat ont été également consultés, notamment la santé, avec Jean-François Mattéi, la jeunesse et le sport avec Jean-François Lamour et la recherche avec Claudie Haigneré.

UN MONSIEUR MÉCÉNAT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Un service spécialisé, avec à sa tête un « monsieur mécénat », sera mis en place au ministère pour mener des actions de formation et de communication et pour coordonner la mobilisation en faveur du mécénat culturel. Le futur portail « culture.fr » sur Internet comprendra une base de données interactive pour faciliter la rencontre entre les mécènes et les institutions culturelles.

UNE CONVENTION AVEC L'ADMICAL

Une convention de partenariat sera signée avec l'ADMICAL (l'association pour le développement du mécénat industriel et commercial) pour renforcer les liens avec le monde de l'entreprise. Les directeurs de la communication des 100 premières entreprises françaises seront invités à une réunion d'information et de réflexion sur le mécénat. Une plaquette d'information sur le nouveau dispositif en faveur du mécénat sera diffusée dès l'adoption des mesures fiscales par le Parlement.

QUELQUES CHIFFRES SUR LE MÉCÉNAT

D'après les statistiques disponibles, à peine 15 % des Français font des dons à des œuvres d'intérêt général. Le volume des dons des particuliers stagne et n'atteint pas 1 milliard d'euros. Par ailleurs, moins de 2 000 entreprises françaises participent à une action de mécénat et le total de leur contribution, qui est inférieur à celui des particuliers (environ 340 millions d'euros), tend à stagner.

Le nombre de fondations en France est aussi extrêmement faible : moins de 600 fondations alors que l'Allemagne en compte 2 000, le Royaume-Uni 3 000 et les Etats-Unis 12 000.

Autre chiffre significatif : les dépenses de mécénat représentent plus de 2 % aux Etats-Unis, alors qu'en France elles n'atteignent pas 0,1 %. Afin d'étudier le système de financement de la culture aux Etats-Unis, une délégation de responsables du mécénat de plusieurs établissements publics du ministère de la culture s'est rendue aux Etats-Unis, à l'initiative du département des affaires internationales, début janvier, alors qu'une délégation américaine viendra en France du 25 février au 8 mars. Un colloque conclura ces échanges, les 6 et 7 mars, à Paris : « Financement et gestion de la culture aux Etats-Unis et en France : nouvelles synergies et interdépendances des sources privées et publiques ».



Jean-Jacques Aillagon décerne à Antoine Zacharias, de la société Vinci, le label de Grand mécène ou donateur du ministère de la culture © D.R.

DE NOUVELLES RECONNAISSANCES POUR LE MÉCÉNAT

Lors du lancement d'une grande opération de rénovation de la Galerie des Glaces, au Château de Versailles, Jean-Jacques Aillagon a remis le 27 janvier, la médaille de « Grand mécène » à Antoine Zacharias, dont la société, Vinci, doit apporter une importante contribution aux travaux. En effet, a précisé le ministre, « ce mécénat ne se limite pas à une prise en charge financière : les entreprises spécialisées de Vinci prendront une part active dans l'expertise préliminaire et les travaux eux-mêmes ».

Cette distinction vient appuyer une démarche qui vise à promouvoir l'ensemble des actions d'intérêt général en France. Jean-Jacques Aillagon a annoncé, à cette occasion, « la création, par mon ministère, du cercle des mécènes et donateurs du ministère de la culture ». « Les mécènes et donateurs les plus généreux, a poursuivi le ministre, seront distingués par le label « Grand mécène ou donateur du ministère de la culture » et une médaille du ministère de la culture leur sera décernée ». Par ailleurs, « sa gratitude aux mécènes et aux donateurs les plus généreux et les plus fidèles » s'est exprimée lors d'une soirée qui s'est tenue à la Bibliothèque nationale de France, le 29 janvier, sur le site Richelieu. Des œuvres les plus prestigieuses, dont l'acquisition par l'État a été rendue possible grâce aux actions de mécènes privés, ont été réunies et exposées à cette occasion.



Vue d'ensemble de la Galerie d'Apollon au Louvre, avant le commencement des travaux de restauration qui ont bénéficié d'un mécénat important de TotalFinaElf © D.R.

DES MÉDIATHÈQUES DE PROXIMITÉ AU 20^e ANNIVERSAIRE DES FRAC

16 orientations pour les directions régionales des affaires culturelles en 2003

Afin de permettre aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) de mettre en œuvre à l'échelon local les priorités du ministère de la culture et de la communication, la directive nationale d'orientation définit, pour 2003, 16 objectifs stratégiques.

1 L'accompagnement des processus de décentralisation

Les DRAC joueront un rôle-clé dans l'accompagnement des mesures de transfert de compétences qui seront arrêtées courant 2003. D'ores et déjà, de nouvelles formes d'action territoriale ont été engagées, notamment en Lorraine et en Midi-Pyrénées. Par ailleurs, les protocoles de décentralisation, signés en 2001 et 2002, verront leur champ d'intervention étendu, à compter de 2003, à des sujets nouveaux tels que les fonds régionaux d'acquisition des musées ou des bibliothèques.

2 Le programme des médiathèques de proximité

Ce programme, sur lequel la *Lettre d'information* reviendra prochainement de façon détaillée sera amorcé en 2003 par le lancement d'un concours d'idées

après de jeunes architectes lauréats des « nouveaux albums » en 2002.

3 L'amélioration de la carte régionale du spectacle vivant

La diversité des soutiens publics apportés au spectacle vivant rend indispensable la mise en place d'une cartographie précise des équipements et de leur mode de financement. Cet état des lieux constituera le socle d'une réflexion à engager sur de nouveaux partenariats avec les collectivités territoriales.

4 L'archéologie

La loi du 17 janvier 2001 sera modifiée pour rééquilibrer ses dispositions financières et réguler ses prescriptions. Ces dernières devront être évaluées, afin d'en mesurer les apports scientifiques, tandis que la recherche archéologique programmée doit être maintenue à un haut niveau.

5 Le patrimoine monumental

Pour mieux adapter les crédits aux réalités des travaux des monuments historiques, la loi de finances pour 2003 prévoit les mesures suivantes : d'une part, la remise à niveau des crédits d'entretien des monuments historiques, et d'autre part, l'étalement sur 5 ans, au lieu de 4, des crédits de paiements.

6 La manifestation en faveur des jardins

Une nouvelle opération sera consacrée aux jardins. « Rendez-

vous aux jardins », qui se déroulera du 23 au 25 mai et sera organisée en collaboration avec le Comité des parcs et jardins de France, aura pour objectif de mettre en valeur les parcs et jardins remarquables, qu'ils soient publics ou privés. Pour chaque région, les DRAC devront susciter et coordonner l'ouverture et l'animation de jardins remarquables.

7 Les assises des langues de France

Afin de réfléchir sur la préservation et la valorisation des langues de France, les DRAC seront chargées d'alimenter les Assises nationales des langues de France qui se tiendront en octobre 2003.

8 Le 20^e anniversaire des FRAC

La participation des DRAC à la vaste opération menée pour fêter les 20 ans des Fonds régionaux d'art contemporain, visera à valoriser les collections des FRAC et à sensibiliser le public à l'art contemporain.

9 La promotion de la diversité musicale

En 2003, les DRAC auront la possibilité de promouvoir la diversité musicale par deux mesures. La première vise à l'élargissement du cercle expérimental des régions soutenues au titre de l'accompagnement des ensembles musicaux et vocaux, principalement dans le domaine

de la musique ancienne et, la seconde, à aider les scènes de musiques actuelles (SMAC) à mettre en place des contrats d'objectifs.

10 La qualité architecturale

La campagne d'intérêt général en faveur de la qualité architecturale, lancée par Jean-Jacques Aillagon en décembre dernier, doit être déclinée par les différentes régions.

11 Les actions en faveur des handicapés

Parmi les diverses actions en direction des publics et à l'occasion de l'année européenne des handicapés, une impulsion significative doit être donnée en faveur de l'accueil dans les institutions culturelles des personnes atteintes d'un handicap.

12 L'éducation artistique et culturelle

Une évaluation conjointe avec le ministère de l'éducation nationale est en cours. Indépendamment de ses résultats, les aides pour l'éducation à l'image seront destinées, d'une part, à mettre en place de nouveaux pôles régionaux d'éducation à l'image et, d'autre part, à étendre d'opération « Lycéens au cinéma » dans de nouvelles régions.

13 Le portail culturel : www.culture.fr

Visant un large public, et notamment un public de jeunes, habitant hors des grandes

métropoles, la création d'un portail culturel rassemblera toutes les initiatives à ce sujet. Son contenu, mis à jour régulièrement, tiendra notamment à la mise en valeur des informations recueillies à l'échelon régional.

14 Le soin apporté aux initiatives privées

Dans le cadre du dispositif de développement du mécénat et des fondations, en plus des actions de formation et de communication en direction des collectivités territoriales, des entreprises et des mécènes, les DRAC seront chargées de faciliter les contacts entre les mécènes et les porteurs de projets culturels.

15 La sortie du dispositif sur les emplois-jeunes

Afin d'anticiper sur la clôture des « emplois-jeunes », les DRAC devront à la fois soutenir les démarches de formation, notamment en partenariat avec les collectivités locales et favoriser leur insertion durable dans les structures.

16 La reconquête des moyens d'action du ministère

Les budgets d'intervention des DRAC sont en hausse, en moyenne, de 2 % en 2003. Afin de démultiplier ces moyens d'action, les DRAC sont invitées à procéder à un examen critique de l'ensemble de leurs interventions financières et à proposer des redéploiements.

Edition

PLUS DE 70 PROFESSIONNELS PARTICIPENT LA TABLE-RONDE SUR L'ÉCONOMIE DU LIVRE



Jean-Jacques Aillagon entouré par Jean-Marie Sevestre, président du Syndicat de la librairie française, à gauche, et Arnaud Lagardère PDG de Lagardère Média, à droite © F. Bréchemier.

Jean-Jacques Aillagon a réuni, le 28 janvier une table-ronde sur l'économie du livre à laquelle ont participé plus de soixante dix professionnels : de nombreux libraires autour notamment du syndicat de la librairie française, les principales grandes surfaces spécialisées et, pour l'édition, près de vingt cinq responsables de maisons indépendantes et plusieurs dirigeants des groupes Lagardère, Hachette et VUP.

A travers des échanges francs et ouverts, cette table-ronde a permis d'engager une concertation sur les déséquilibres croissants qui affectent les relations commerciales au sein de la chaîne du livre, et ce au détriment de la librairie mais aussi des maisons d'édition les plus modestes. Le ministre a rappelé le caractère ancien de ces déséquilibres mais aussi le risque de leur aggravation à l'occasion d'une concentration nouvelle.

Des craintes se sont également exprimées sur d'autres questions pouvant fragiliser les équilibres de l'économie du livre, telles que l'ouverture éventuelle de la publicité à la télévision pour l'édition et la distribution, la vente de livres par le canal de la presse,

l'évolution inquiétante des coûts de transport ou encore le risque d'éviction de la librairie du circuit du livre scolaire. Plusieurs éditeurs ont également fait part de leur grande vigilance à l'égard des répercussions éventuelles d'une concentration accrue de l'édition sur les relations qu'ils entretiennent eux-mêmes avec leurs fournisseurs, leurs auteurs ou les libraires.

Engagements

Les professionnels présents ont confirmé leur engagement commun en faveur de la solidarité de la chaîne du livre. Ils ont réaffirmé le rôle prépondérant de la librairie pour la diversité éditoriale et l'importance des mécanismes de régulation, à commencer par la loi de 1981 sur le prix du livre.

Les libraires ont mis en avant la nécessité d'une répartition plus équitable des bénéfices tirés de la croissance du marché du livre, à travers un meilleur partage des marges. Il a ainsi été rappelé combien le niveau de la remise commerciale aux libraires et la part donnée aux critères qualitatifs dans sa construction conditionnent la capacité de fonctionnement et de développement des librairies.

Les groupes Lagardère, Hachette et VUP ont affirmé leur ouverture au dialogue tout particulièrement sur les questions touchant à leurs relations avec les libraires et avec les autres éditeurs. Ils ont affirmé leur attachement aux outils interprofessionnels qui permettent une mutualisation des coûts, notamment dans le secteur du transport et de l'information bibliographique. Ils se sont engagés à favoriser une plus grande transparence dans la relation commerciale et à prendre toute leur part dans le renforcement des concertations interprofessionnelles.

Un médiateur de l'économie du livre

Jean-Jacques Aillagon a insisté sur la nécessité de poursuivre ce dialogue et d'aboutir à des engagements concrets et à des améliorations réelles et pérennes de la chaîne du livre. Le ministre a proposé aux éditeurs et aux libraires de nommer une personnalité indépendante, qui aura pour mission d'analyser les points de convergence et de divergence entre les différents acteurs de l'économie du livre, et d'étudier le fonctionnement des outils interprofessionnels et de recueillir les propositions des uns et des autres en faveur d'un renforcement des accords interprofessionnels et d'une amélioration des relations entre l'édition et la librairie. Cette personnalité aura également pour tâche de définir, en étroite concertation avec l'ensemble des professionnels, et de proposer au ministre la forme et les objectifs d'une structure permanente de concertation et de médiation au service de toute la chaîne du livre.



Lee Friedlander, New York © D.R.

TRANS_POSITIONS OU LE FRAC PAS-DE-CALAIS S'EXPOSE À BREST

Jusqu'au 8 mars

Le Centre d'art Passerelle de Brest présente, jusqu'au 8 mars, une sélection de pièces issues de la collection du FRAC Nord-Pas de Calais. Les choix opérés pour cet événement, qui porte sur 130 travaux de jeunes plasticiens et d'artistes de renommée internationale, interrogent les notions d'exposition, de lieu et d'œuvre in situ, selon des variations sur le White Cube - emblématique des scénographies de l'art moderne - et sa redéfinition contemporaine. Ancien entrepôt de près de 3 000 m² transformé en espace d'exposition, le Centre Passerelle accueille notamment, dans le cadre de cette exposition, des pièces nomades et modulables, qui posent entre autres, la question de l'adaptation des œuvres à des contextes changeants.

Par ailleurs, à l'occasion de cet événement, on rappellera que, conçus à l'origine comme des outils d'achat d'œuvres contemporaines, et appuyés dans leur développement par les DRAC, les 23 FRAC, qui ont constitué un fonds riche et diversifié de 13 000 pièces acquises auprès de 3 000 créateurs, sont devenus des acteurs décisifs de la politique d'aménagement culturel du territoire.

Trans_positions est présentée avec le concours de l'Institut für Auslandsbeziehungen e. V., du ministère de la culture et de la communication (DAP), de la DRAC Bretagne, de la Ville de Brest, du Conseil Général du Finistère et du Conseil Régional de Bretagne.

Centre d'art Passerelle
41 rue Charles Berthelot - 29200 Brest
www.passerelle.infini.fr

PREMIÈRE VAGUE D'AFFICHAGE DE LA CAMPAGNE POUR LA QUALITÉ ARCHITECTURALE



Jean-Jacques Aillagon et François Baroin avec les lauréats de l'Équerre d'argent 2002
© Farida Guerdjou Brechemier.

Jean-Jacques Aillagon a donné le 13 janvier, à l'occasion de la remise du Prix de l'Équerre d'argent, organisé par le Groupe Moniteur dans le bâtiment de la future Cinéma-thèque française, construit par l'architecte Franck O. Gehry, le coup d'envoi de la première des trois vagues d'affichage qui viendront scander jusqu'en juin la campagne d'intérêt général en faveur de la qualité architecturale.

Le prix de l'Équerre d'argent revient cette année à Dominique Lyon et Pierre du Besset pour leur ouvrage sur la médiathèque de Troyes. Le prix récompense une réalisation pour un important équipement collectif qui s'étend sur 10 000 m², comprend 575 places, 60 écrans et 400 000 documents consultables. Le prix de la première œuvre a distingué un travail de réhabilitation effectué par Dorothee Guéneaux et Raffaele Melis pour la ville de Niort. Une mention au prix de la première œuvre a été attribuée à « BNR studios » architectes, pour 36 studios à Montreuil.

Qualité architecturale

« Avec l'architecture, donnons de la qualité à la vie » ; placée sous ce sigle, cette campagne sur la qualité architecturale a été lancée

officiellement le 27 novembre dernier lors des *Rendez-vous de l'Architecture*. Une première vague d'affichage aura lieu dans les grandes villes ; ensuite, à la mi-avril, la seconde vague aura lieu dans les villes de 50 à 100 000 habitants, puis, 3^e vague en juin, dans des villes plus petites (voir *L.I. n°102*).

A cet effet, plusieurs actions spécifiques sont programmées sur l'ensemble du territoire durant ces six prochains mois, dont un Prix grand public de l'architecture, des itinéraires de découverte urbains et régionaux, une exposition photographique qui seront proposés à partir du mois de mars, ainsi que trois vagues d'affichage.

Une campagne d'affichage

Illustrant trois des cinq thèmes de la campagne (maison individuelle, immeubles de logements ou de bureaux, équipements publics, espaces urbains et commerciaux), les affiches présentées à travers toute la France doivent conduire un large public à comprendre que l'architecture est non seulement l'affaire de tous, mais aussi le fait de chacun.

Contact

Direction de l'Architecture et du Patrimoine. Tél : 01 40 15 35 53

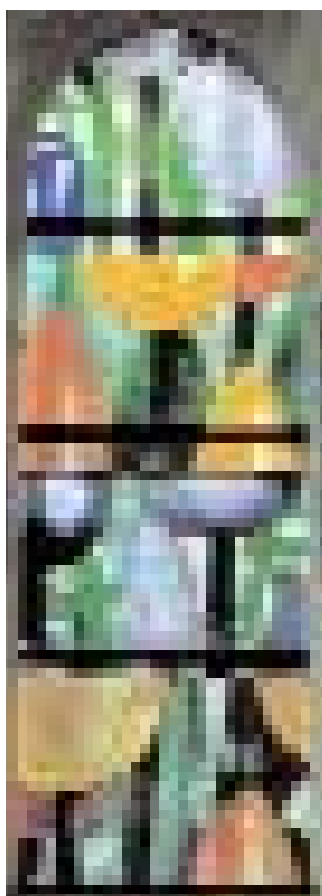


Musée

CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT DES ARTS ISLAMIQUES AU LOUVRE

Jean-Jacques Aillagon a annoncé le 17 janvier, la création d'un département des arts islamiques au Louvre. Créer un département, constitue d'abord un acte administratif et scientifique : singulariser, dans l'organisation du musée, une activité qui relève actuellement du département des antiquités orientales. Les collections d'art islamique, riches de 10 000 pièces mais dont 1/5^e seulement sont exposées, trouveront ainsi de quoi se redéployer, avec notamment la présentation des exceptionnelles collections de miniatures et de papyrus ainsi que les œuvres d'arts décoratifs, tapis, moucharabieh, boiseries ou vitraux. Cette section verra aussi ses compétences élargies. L'équipe scientifique sera renforcée afin de couvrir l'intégralité du champ historique et géographique, du VII^e au XIX^e siècle, et de l'Espagne et du Maghreb au sous-continent indien. Au total, le musée du Louvre donnera, avec son 8^e département, une vue globale du monde islamique. C'est dans les espaces actuels du musée du Louvre, soit 65 000 m² de surfaces consacrées à la présentation des collections sur les 120 000 m² du musée, que le redéploiement l'art islamique trouvera une meilleure exposition. Jean-Jacques Aillagon a demandé à Henri Loyrette, président directeur du musée du Louvre, de préciser les modalités exactes de localisation et d'embellissement des surfaces dévolues aux arts de l'Islam. Il lui appartient aussi de définir les programmes de diffusion culturelles nécessaires à leur valorisation et d'arrêter le calendrier de leur inauguration. Dès le printemps prochain, le Louvre ouvrira 6 jours par semaine les salles présentant actuellement les arts de l'Islam.

Commande publique

L'ART DU VITRAIL
DE CAROLE BENZAKENun ensemble de vitraux pour
une église du XIII^e siècle en Essonne

Carole Benzaken/ateliers Duchemin, vitraux de l'église de Varennes-Jarcy (détail d'une baie latérale sud), commande publique 2002 © André Morin



Carole Benzaken/ateliers Duchemin, vitraux de l'église de Varennes-Jarcy (baie latérale nord), commande publique 2002 © André Morin

CAROLE BENZAKEN

Après des études aux Beaux-Arts à Paris, cette jeune artiste née en 1964, est tout de suite repérée par la galeriste Nathalie Obadia qui lui permet de présenter avec succès ses premiers travaux. Elle obtient ensuite une bourse « hors-les-murs » de l'Association française d'action artistique (AFAA) qui lui permet de s'installer à Los Angeles où elle s'inspire « *d'images qu'elles soient issues de la télévision ou de la réalité* ». Aujourd'hui, elle vit et travaille à Paris et à New York.

Un ensemble exceptionnel de vitraux créés par l'artiste plasticienne Carole Benzaken a été inauguré le 13 décembre dernier à Varennes-Jarcy dans l'Essonne. Conçu avec les Ateliers Duchemin pour l'église du village datant du XIII^e siècle, ils ont fait l'objet d'une commande publique audacieuse qui, menée à l'initiative de la commune et avec la détermination de ses habitants, a reçu le soutien du ministère de la culture et de la communication (DAP et DRAC Ile-de-France) ainsi que du Conseil général de l'Essonne. Les vitraux de Varennes-Jarcy s'inscrivent aux côtés de réalisations récentes à Noirlac, Lognes, Conques, Silvacane ou encore Blois, qui constituent peu à peu une histoire du vitrail contemporain et témoignent du renouvellement de cet art.

L'arbre de Jessé

La proposition plastique de Carole Benzaken évoque les vitraux originels (dont des fragments sont aujourd'hui conservés au Musée national du Moyen Âge à Paris) qui, au XIII^e siècle, ont fait de Varennes-Jarcy un des hauts-lieux de cette pratique de la peinture sur verre. S'inspirant du thème de l'Arbre de Jessé (la généalogie symbolique du Christ), l'artiste a conçu un ensemble de vitraux qui se réfère à ses compositions imagées du monde végétal au point d'en soustraire toute figure humaine ; elle développe un sujet floral unique - les tulipes -, motif de prédilection de ses toiles durant plusieurs années, qui associe dans un même mouvement les dix verrières de l'église.

Avec le jeu de ces vastes compositions, l'arbre du songe devient un tulipier dont les branches parcourent toutes les surfaces vitrées avec une force plastique étonnante et créent un rayonnement lumineux d'une grande sérénité. Dans ce contexte, le maître-verrier Gilles Rousvoal a su traduire, sur et dans le verre, une multitude de transparences colorées et de matières qui donnent une intensité hors du commun aux compositions de l'artiste.

Renseignements pratiques :

L'église se situe au centre du village.

Accès : autoroute de l'Est, sortie A 86 direction Créteil ; puis direction Troyes/Brie-Comte-Robert N 19 ; à Villecresnes prendre la D 33 (direction Villecresnes centre) ; à Mandres-les-Roses prendre la D 53 et, à Périgny, la D 540 jusqu'à Varennes-Jarcy.

Par le RER : D2 (direction Melun), gare de Combs-la-Ville-Quincy ; puis bus ligne M. Pour visiter, renseignement à la mairie au 01 69 00 11 33.

Publication : un numéro de *Chronique de la commande publique en Ile-de-France* est dédié à cette réalisation ; disponible sur demande au 01 56 06 50 21.

**Etude****LES CARTES A ENTRÉES ILLIMITÉES AU CINÉMA**

Le Centre national de la cinématographie a fait réaliser une étude d'évaluation de l'impact financier de la mise en œuvre du décret relatif aux formules d'accès au cinéma donnant droit à entrées multiples. Cette étude dresse un état des lieux de la situation économique des formules d'abonnement à entrées illimitées au cinéma et plus particulièrement de leur rentabilité. Elle analyse le fonctionnement des relations financières entre les exploitants et les offreurs de « cartes ». Elle examine l'évolution des politiques tarifaires des établissements cinématographiques. Enfin, elle évalue les conditions économiques dans lesquelles le mécanisme de garantie prévu par la loi peut être mis en œuvre de manière équitable pour l'ensemble des agents économiques.

Diffusion

Centre national de la cinématographie
12, rue de Lübeck
75 784 Paris Cedex 16
Téléphone : 01.44.34.38.26
Télécopie : 01.44.34.34.55
www.cnc.fr

NOMINATIONS

Michel Clément © Benoit Grimbert

**MICHEL CLÉMENT,
DIRECTEUR DU PATRIMOINE
ET DE L'ARCHITECTURE**

Né en 1954, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DEA de protohistoire et d'archéologie, Michel Clément est conservateur général du patrimoine. Il a été notamment conservateur en chef du patrimoine à la DRAC Rhône-Alpes (1981-1983) avant de devenir directeur adjoint puis directeur des antiquités historiques de Bretagne (1983-1991) et du Centre (1987-1991) où il est devenu ensuite conservateur régional d'archéologie (1991-1992). Il a été ensuite DRAC du Limousin (1992-1995), de Bourgogne (1995-1998) et des Pays-de-Loire (1998-2001). Il était depuis 2001 délégué au développement et à l'action territoriale.



Martin Bethenod © Philippe Chanel

**MARTIN BETHENOD,
DÉLÉGUÉ AUX ARTS PLASTIQUES**

Né en 1966, diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon, Martin Bethenod a été chargé de mission auprès de Jean-Jacques Aillagon à la Vidéothèque de Paris (1992-1993), puis à la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris (1993-1996) avant de devenir chef de son cabinet à la présidence du Centre Pompidou (1996-1998). Directeur des éditions du Centre Pompidou (1998-2001), il a été ensuite rédacteur en chef adjoint et directeur du développement de

Connaissance des arts (2001-2002) avant de devenir rédacteur en chef magazine de *Vogue France*.



Emmanuel Fessy © Jean-Pierre Muller, AFP

**EMMANUEL FESSY,
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

Né en 1954, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économétrie, Emmanuel Fessy a été journaliste à l'Agence France Presse de 1978 à 1993 pour laquelle il fut notamment correspondant en Allemagne (1980-1983) et responsable de la rubrique culturelle « arts plastiques, architecture et patrimoine » (1987-1993). Après avoir participé à la fondation du *Journal des Arts*, dont il fut le directeur de la rédaction (1994-2001), il est devenu ensuite directeur des éditions du Centre Pompidou (2001-2002) puis conseiller technique chargé de la presse écrite, des arts plastiques et du marché de l'art au cabinet du ministre de la culture et de la communication. Il a été remplacé, pour les dossiers ayant trait aux arts plastiques, par Nelly Tardivier, précédemment en charge des musées, et, pour les questions de presse écrite, par Christophe Patier.

**CHRISTOPHE PATIER,
CONSEILLER TECHNIQUE EN
CHARGE DES QUESTIONS DE
PRESSE ÉCRITE, DE LA LANGUE
FRANÇAISE ET DES LANGUES
DE FRANCE**

Administrateur civil, né en 1959, il était jusqu'alors, secrétaire général des Haras nationaux (2000-2002). Il a été aussi chef du bureau au SJTIC où il a supervisé l'ensemble des fonds d'aide, des questions de fiscalité et sociales de la presse (1998-2000). Il a aussi eu des fonctions à la Commission européenne (1988-1998).



John McCracken, *Comet*, 1988-1993, résine polyester sur fibre de verre et bois, © Donation Albers-Honegger.

**Exposition
NOUVELLE SIMPLICITÉ
Jusqu'au 2 mars**

En préfiguration de l'ouverture du nouveau bâtiment des architectes Annette Guyon et Mike Guyer, de la Donation Albers-Honegger, prévue pour fin 2003, l'Espace de l'Art Concret présente l'exposition *Nouvelle simplicité*. Le titre évoque une orientation majeure de l'architecture suisse d'aujourd'hui, pour laquelle la pratique de la réduction, tant dans la recherche formelle que dans le choix des matériaux, renouvelle les paradigmes de la construction, selon une approche qui fait écho à l'art concret, l'art minimal et l'art conceptuel. L'exposition interroge ainsi ce qui fédère ou sépare l'art constructiviste et concret de l'architecture suisse actuelle, à partir d'œuvres de Rémy Zaugg, Carl Andre, Helmut Federle ou encore John McCracken, mais aussi de travaux d'architectes tels que Andrea Bassi, Herzog & de Meuron et Peter Zumthor. L'architecture suisse contemporaine investit l'Espace de l'Art Concret car, selon le mot de Jacques Lucan, « elle porte en elle l'idée d'une architecture comme art ».

Avec le soutien de la Ville de Mouans-Sartoux, du ministère de la culture et de la communication (DAP-CNAP), de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Alpes-Maritimes

Espace de l'Art Concret
Château de Mouans
06370 Mouans-Sartoux
Tél : 04 93 75 71 50
Fax : 04 93 75 88 88

15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
FÉVRIER 2003

UN QUESTIONNAIRE POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Afin de mieux cerner le profil des lecteurs de la Lettre d'Information, nous vous adresserons, dans notre numéro daté du 15 mars, un questionnaire destiné à mieux vous connaître.

Quels sujets vous intéressent plus particulièrement dans la Lettre d'Information, quelles sont les informations ou les rubriques que vous souhaiteriez voir développées, quels sont les points que nous pourrions améliorer, bref, c'est pour mieux appréhender vos attentes et vos souhaits que nous réalisons cette enquête.

Dès le 15 février, sans attendre le 15 mars, ce formulaire sera d'ores et déjà en ligne sur le site internet du ministère de la culture et de la communication : www.culture.fr.

Nous attendons vos réponses.

Colloque

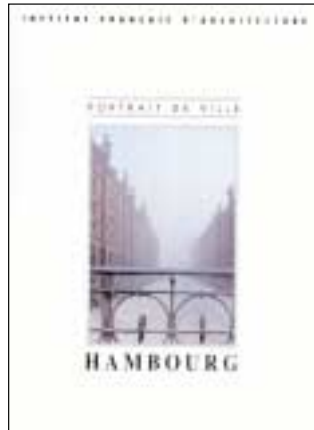
DU BON USAGE DES GRANDS HOMMES

Le 6 mars à l'Unesco

Le 6 mars prochain se tiendra à l'Unesco un colloque intitulé *Du bon usage des « grands hommes »* consacré, à travers les personnages illustres qui ont marqué son histoire, à la question de l'identité et de la citoyenneté européenne. Ouvert au public, il est organisé conjointement par Europartenaïres, la fondation Friedrich-Ebert et la fondation Jean Jaurès et bénéficie du soutien du ministère de la culture et de la communication au titre de la célébration du quarantième anniversaire du traité franco-allemand de l'Élysée. En préparation du colloque, les internautes sont invités à élire, à travers un grand sondage européen, leur personnage européen favori sur le site internet d'Arte (<http://www.arte-tv.com>) et sur d'autres sites européens.

Contact :

Bénédicte Curcuru, Europartenaïres
Tél : 01 40 51 05 04
Mél : europartenaïres@info-europe.fr
www.europartenaïres@info-europe.fr



Hambourg, collection « Portrait de ville » © 2002, Institut français d'architecture.

Publication

PORTRAIT D'UNE VILLE : HAMBOURG

Dernier numéro en date de la remarquable collection de l'IFA, « Portrait d'une ville », la monographie consacrée à Hambourg nous plonge dans les différents univers urbanistiques qui hantent la grande cité hanséatique : univers maritime, avec une omniprésence de l'eau et univers un peu raide de la reconstruction, Hambourg étant issu de ces deux cataclysmes que furent le grand incendie de 1842 et la guerre en 1943. « *Plaque tournante entre est et ouest mais aussi porte sur la Baltique* », comme l'écrit Gwennaél Querrien, Hambourg nous apparaît sous le jour d'une métropole contrastée, à la fois austère et attirante.

Hambourg par Denise Noël et Florian Kossak, IFA, collection « Portrait d'une ville », 20 euros



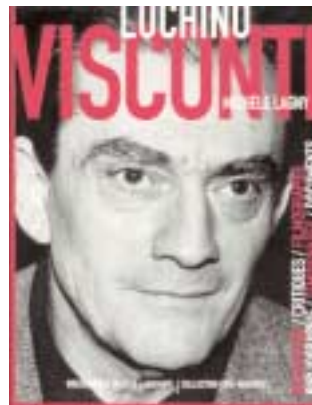
© D.R.

Festival

LE MOZAMBIQUE À L'HONNEUR DU FESTIVAL DES CULTURES DU MONDE

La Maison des Cultures du

Monde, dirigée par Chérif Khaznadar, présente, du 24 février au 6 avril 2003, le septième Festival de l'Imaginaire. Cette présentation de spectacles vivants (musique, danse, théâtre) provenant des horizons les plus divers contribue à faire partager par un large public la découverte de l'imaginaire des peuples et la connaissance de l'autre. Parmi l'ensemble des artistes invités, de l'Indonésie au Cap-Vert en passant par l'Iran et la Serbie, on remarquera que plusieurs d'entre eux s'approprient les traditions artistiques en bousculant un peu les conventions, et que beaucoup de jeunes créateurs opèrent un retour aux sources, tout en restant ancrés dans la modernité. Le Mozambique sera mis à l'honneur grâce à l'exposition *Œuvres d'armes*. Cette année encore, le Festival rayonnera dans plusieurs villes de France (la Tronche, Nice, Nantes, Pavillons-sous-Bois, Saint-Martin d'Hères) et d'Europe (Bruxelles, Anvers, Genève, Utrecht).



Publication

LUCHINO VISCONTI

Pour mieux cerner la figure complexe et séduisante du cinéaste de *Rocco et ses frères* (1960), du *Guépard* (1963), des *Damnés* (1969) ou de *Mort à Venise* (1971), la collection Ciné-regards propose un *Luchino Visconti* qui retrace la carrière du maître italien à travers les polémiques passionnées soulevées à la sortie de chacun de ses films, mais aussi des témoignages, un panorama critique et des documents de travail.

Michèle Lagny, *Luchino Visconti*, collection Ciné-Regards, Bibliothèque du film et Durante éditeur, 2002, 16 euros



Publication

LE VIRTUEL ET LA PIERRE

Reprenant les communications du colloque qui s'est tenu à Fontevraud, à l'occasion du 900^e anniversaire de l'abbaye, sur le thème du patrimoine et du multimédia, *Le Virtuel et la Pierre* constitue un riche panorama sur les nouveaux enjeux patrimoniaux ouverts par le multimédia. On y trouvera notamment les dernières recherches, expérimentations et reconstitutions visuelles.

Le Virtuel et la Pierre, Abbaye royale de Fontevraud (CCO), Région des Pays de Loire et ministère de la culture et de la communication. Tél : 02 41 51 73 52, abbaye.fontevraud@wanadoo.fr

Succès

580 000 SPECTATEURS POUR L'EXPOSITION « MATISSE-PICASSO »

580 000 personnes se sont rendues au Grand-Palais à l'automne dernier pour voir l'exposition « Matisse-Picasso », organisée par la RMN, par le Musée Picasso et par le Centre Pompidou avec le soutien de LVMH, ce qui constitue un important succès. Par ailleurs, le site internet de l'exposition a attiré quelque 300 000 visiteurs tandis que le catalogue s'est vendu à 60 000 exemplaires et le *Petit Journal* à 100 000.

Erratum

Dans la Lettre d'information n° 101, à propos du musée de l'Orangerie, nous avons, par erreur, parlé des collections « léguées par Jean Walter et Paul Guillaume ». En fait, il s'agit de la collection vendue à l'État par la veuve de Paul Guillaume et dans la constitution de laquelle Jean Walter n'a joué aucun rôle.

L'ODÉON HORS-LES-MURS DE GEORGES LAUDAUNT



Ateliers Berthier © Laure Vascoire-2003



Georges lavaudant © D.R.



Ateliers Berthier © Laure Vascoire-2003

Dernier grand théâtre national parisien à avoir entrepris des travaux de rénovation, l'Odéon est fermé pour réhabilitation jusqu'en 2004. Les anciens magasins à décors de l'Opéra-comique, boulevard Berthier, accueillent depuis le 1^{er} janvier les activités de l'Odéon-théâtre de l'Europe. Georges Lavaudant, qui a toujours navigué entre classique et contemporain, jette l'ancre de l'Odéon dans un site atypique. En toute sérénité.

Ce n'est pas au théâtre qu'ils étaient destinés, mais à l'Opéra. Les ateliers et entrepôts situés dans le dix-septième arrondissement, boulevard Berthier, ont même été conçus, pour confirmer leur vocation, par l'architecte de l'Opéra, Charles Garnier. Un siècle après sa construction, le site voué à la réalisation et au stockage des décors sert désormais d'écrin, pour deux ans, aux représentations du théâtre national de l'Odéon. Loin des quartiers chics et des architectures classiques. « *Berthier est une aventure*

volontaire, précise Georges Lavaudant. *Nous n'allions pas délocaliser l'Odéon dans une salle classique rénovée pour faire ailleurs et en moins bien ce que nous faisons à l'Odéon. Nous avons cherché des pistes d'aventure, des alternatives radicales. Le choix de Berthier était un peu un rêve absurde. Mais il était, je crois, le bon. Aujourd'hui nous sommes heureux du chemin parcouru. Mais le travail qui reste à accomplir est énorme.*

Car le pari est risqué. Déplacer les habitués de l'Odéon sur un site moins central de la capitale sera sans doute l'enjeu de ce déménagement. « *Pour les mois qui viennent, je n'ai aucune crainte. La création de Patrice Chéreau avec Dominique Blanc dans le rôle de Phèdre est un lancement magnifique. Le public est déjà au rendez-vous. Mais pour la suite, je suis plus inquiet. C'est à la prochaine saison que nous jugerons du succès de ce déménagement* ». Pour y réussir, le metteur en scène ne compte rien trahir de ses convictions. Et parmi elles, ce lien qui l'unit à ses

acteurs, cette importance donnée à « la bande ». « *Je ne vais pas changer. La troupe est pour moi fondamentale. Tant que je serai dans le théâtre public, elle fera partie de mon travail. Comme Brook ou comme Mnouckine, même si nous avons beaucoup de différences, dans nos parcours, nos sensibilités artistiques, je suis attaché à des acteurs qui reviennent, sur lesquels je peux compter. Ils ont une éthique, se connaissent* ».

« *En France, nous devons être la troupe la plus ancienne à avoir partagé ensemble autant d'expériences, autant de créations. Certaines ont été des échecs. D'autres, pour nous, sont encore vivantes. Nous les avons vécues ensemble* ». Lavaudant, sa troupe, ses habitués resteront fidèles à eux-mêmes, c'est promis.

Fidèle, Lavaudant le sera aussi à cette alternance entre classique et contemporain dont il a fait l'une de ses marques de fabrique. Une autre de ces « convictions » dont le directeur de l'Odéon ne se départira pas, à Berthier comme ailleurs. « *Quand j'étais*

jeune, il n'y avait que le contemporain qui nous intéressait. Ce n'était pas seulement du théâtre, nous voulions faire de la poésie, de la politique, de l'agit-prop. Nous voulions des choses radicales. Mais pour être libre dans cette radicalité, j'ai compris plus tard que nous avions besoin d'être confrontés aux classiques. Certains classiques nous questionnent, parfois avec autant d'actualité que les créations d'aujourd'hui. La confrontation avec les grands modèles historiques donne de l'ambition au théâtre contemporain ».

C'est donc Racine qui lance, avec *Phèdre*, cette nouvelle étape du parcours de l'Odéon, en attendant la création de Patrick Pineau, *les Barbares*, et celle de Jean-Christophe Bailly et Georges Lavaudant, *El Pelele*, en mai et juin.

Phèdre - Jean-Racine/ Patrice Chéreau
15 janvier / 20 avril
Odéon / Théâtre de l'Europe
aux ateliers Berthier,
8, boulevard Berthier 75017 Paris.